

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



1- RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.7 Etat des lieux de la ressource en eau et projection projet Créonnais 2035

<u>Affaire :</u> 24-12e	<u>Phase :</u> APPROBATION	
PROJET DE PLUi ARRETE par délibération du Conseil Communautaire LE : 21 Octobre 2025	PROJET DE PLUi soumis à ENQUETE PUBLIQUE du 09/02/2026 au 10/03/2026	PLUi APPROUVE par délibération du Conseil Communautaire LE : 20 Octobre 2026



Architectes D.P.L.G
Urbanistes D.E.S.S
Paysagiste D.P.L.G

Agence
METAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE
www.agencemetaphore.fr
contact@agencemetaphore.fr
0 5 . 5 6 . 2 9 . 1 0 . 7 0
38, quai de Bacalan 33300 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le

ID : 033-243301215-20261020-551026_28-DE



Contexte :

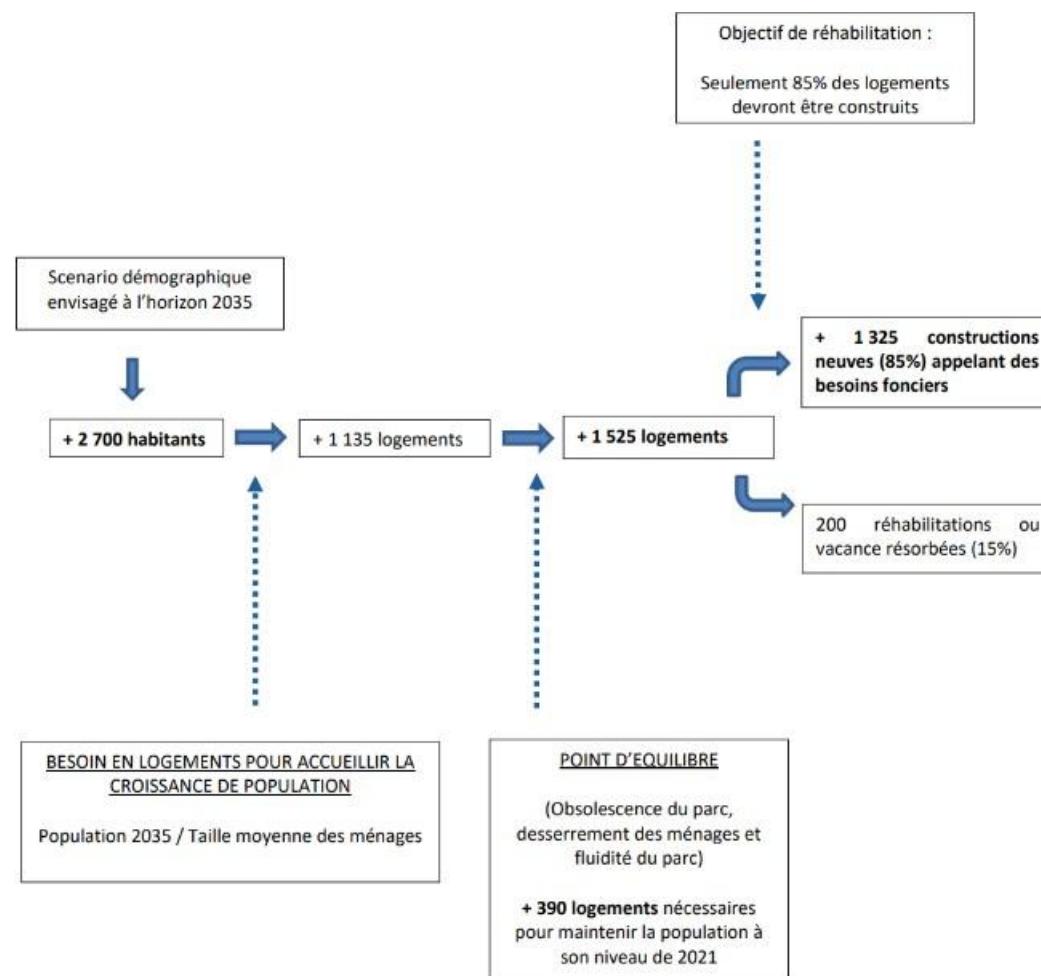
Le document a pour objectif d'analyser l'adéquation entre la ressource en eau potable et les besoins futurs dans le cadre de la révision du PLUI. Pour cela, l'analyse s'appuie sur les documents suivants :

- Annexe du SCOT : Analyses et bilans des besoins/ressources en eau potable réalisé par le SYSDAU
- Les RPQS 2024 relatif à la compétence « Eau potable » des entités suivantes :
 - Commune d'HAUX
 - SIAEPA de Bonnetan
 - SIAEPA de Targon
 - SIAEPA de Langoiran
 - SIEA des ports de l'entre deux mers
- Procès-verbal de l'assemblée général du SIAEP de la région d'Arveyres relatif à la présentation du RPQS 2024
- Projet de révision du PLUi

Objectif du PADD :

Afin de limiter l'impact du développement démographique notamment sur la ressource en eau potable, la Communauté de Communes du créonnais a limité les objectifs de développement démographique à + 1,0 %/an soit + 2 700 habitants à l'horizon 2035.

Le schéma ci-après récapitule les hypothèses de développement démographique et de besoin en logements pour satisfaire les objectifs du PADD.



ID : 033-243301215-20261020-551026 28-DE

Légende

-  SIAEPA de Bonnetan
-  Inclus dans le périmètre d'étude
-  Hors périmètre d'étude
-  SIAEPA de la Région d'Arveyres
-  Inclus dans le périmètre d'étude
-  Hors périmètre d'étude
-  SIAEPA de la région de Targon
-  Inclus dans le périmètre d'étude
-  Hors périmètre d'étude
-  SI de Langoiran
-  Inclus dans le périmètre d'étude
-  Hors périmètre d'étude
-  SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers
-  Inclus dans le périmètre d'étude
-  Hors périmètre d'étude
-  HAUX
-  Périmètre de l'étude



Correspondence: A. van den Biggelaar
E-mail: a.van.den.biggelaar@ru.nl



II - Organisation de la compétence « eau potable sur le créonnais

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

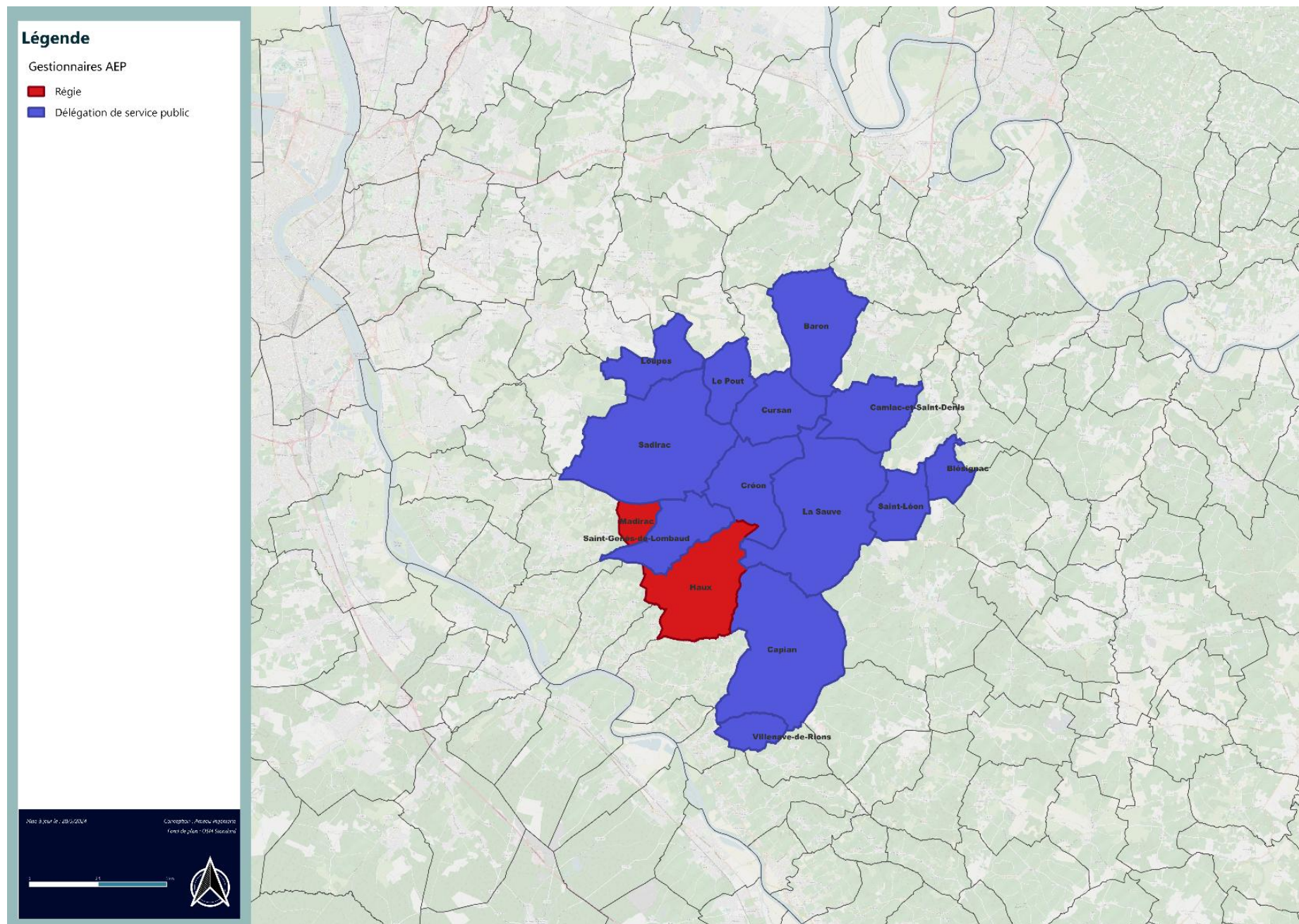
Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le



ID : 033-243301215-20261020-551026_28-DE

Sur ces entités, le service est géré soit par un délégataire de service publics soit en régie :



Syndicat de la région de Targon

Le syndicat de Targon exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable sur 7 communes (Blésignac, Faleyras, La Sauve, Ladaux, Saint-Léon, Soullignac, Targon).

⇒ Ouvrage de production d'eau et ressources

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m3/j)
RIOT – La Sauve	1993	Eocène Centre	Déferrisation + chloration	851
Communal – Targon	2021			114

Le tableau ci-après montre les volumes prélevés sur les ouvrages par rapport aux volumes autorisés :

Forage	Volume autorisé selon l'arrêté global SEN 2022/08/05-102 (m3/an)	2023	2024
RIOT – La Sauve	700 800	301 217	-
Communal – Targon	525 600	19 644	-
Global	1 226 400	320 861	320 461

En 2024, les pertes d'eau potable sur le réseau s'élevé à **47 026 m3** pour un indice linéaire de pertes de **5,62 m3/jour/km**. Le taux moyen de renouvellement des canalisations sur 5 ans est de **0,89 %**.

Syndicat des portes de l'entre-deux-mers

Le syndicat de l'Entre-Deux-Mers exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable sur 8 communes (Baurech, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Cénac, Latresne, Madirac, Quinsac, Saint-Caprais-de-Bordeaux).

⇒ Ouvrage de production d'eau et ressources

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m3/j)
Port neuf	1993	Eocène	Déferrisation	1 800
Bridat	2014			2 400
Petit Port	2014			2 000
Chicand	1991			2 400
Maucoulet	1989			1 500
Coulomb	1989			1 500
Port du Roy	1993			1 400

Le tableau ci-après montre les volumes prélevés sur les ouvrages par rapport aux volumes autorisés :

Forage	Volume autorisé selon l'arrêté global SEN 2022/08/05-102 (m3/an)	2023	2024
Port neuf	500 000	188 059	186 371
Bridat	380 000	208 010	211 401
Petit Port	380 000	174 858	205 233
Chicand	400 000	412 243	376 340
Maucoulet	470 000	289 234	272 189
Coulomb	330 000	85 488	128 431
Port du Roy	500 000	240 134	254 095
Global	1 850 000	1 598 026	1 634 060

En 2024, les pertes d'eau potable sur le réseau s'élevé à **289 370m3** pour un indice linéaire de pertes de **2,8 m3/jour/km**. Le taux moyen de renouvellement des canalisations sur 5 ans est de **0, 96 %**.

Syndicat de Bonnetan

Le syndicat de Bonnetan exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable sur 14 communes (Beychac et Caillau, Bonnetan, Camarsac, Créon, Croignon, Cursan, Fargues Saint Hilaire, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Loupes, Sadirac, Salleboeuf, Saint Sulpice et Cameyrac, et Saint-Genès de Lombaud.).

⇒ Ouvrage de production d'eau et ressources

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m3/j)
Montuard – Créon	1967	Eocène Centre	Déferrisation + chloration	900
La Gravette – Salleboeuf	1971			2 400
Rochon 1 et 2 – Le pout	1991			5 800
Drouillard – St Sulpice et cameyrac	1966			2 400

Le tableau ci-après montre les volumes prélevés sur les ouvrages par rapport aux volumes autorisés :

Forage	Volume autorisé selon l'arrêté global SEN 2022/08/05-102 (m3/an)	2023	2024
Montuard – Créon	207 000	0	3 690
La Gravette – Salleboeuf	800 000	660 177	732 399
Rochon 1 – Le pout	657 000		
Rochon 2 -Le pout	720 000	1 216 385	1 299 819
Drouillard – St Sulpice et cameyrac	525 000	462 272	480 367
Global	2 470 000	2 338 834	2 516 275

En 2024, les pertes d'eau potable sur le réseau s'élevé à **289 370m3** pour un indice linéaire de pertes de **2,8 m3/jour/km**. Le taux moyen de renouvellement des canalisations sur 5 ans est de **1,01 %**.

Syndicat de Langoiran

Le syndicat de Langoiran exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable sur 7 communes (Capian, Langoiran, Le Tourne, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Tabanac et Villenave-de-Rions).

⇒ Ouvrage de production d'eau et ressources

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m3/j)
Doc Abaut - Langoiran	1981	Eocène Centre	Déferrisation	2000
Paillet	1984	Eocène Moyen		1000
Villenave-des-Rions	2008	Oligocène	-	160

Le tableau ci-après montre les volumes prélevés sur les ouvrages par rapport aux volumes autorisés :

Forage	Volume autorisé selon l'arrêté global SEN 2022/08/05-102 (m3/an)	2023	2024
Doc Abaut - Langoiran	493 000	462 508	501 714
Paillet	94 100	103 049	126 296
Villenave-des-Rions	35 000	23 698	23 980
Global	630 000	589 255	651 990

En 2024, les pertes d'eau potable sur le réseau s'élevé à **254 941 m3** pour un indice linéaire de pertes de **6,36 m3/jour/km**. Le taux moyen de renouvellement des canalisations sur 5 ans est de **0,31 %**.

Syndicat d'Arveyres

Le syndicat d'Arveyres exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable sur 18 communes (Arveyres, Baron, Cadarsac, Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Génissac, Grézillac, Guillac, Izon, Lugaigac, Moulon, Nérigeon, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Quentin-de-Baron, Tizac-de-Curton et Vayres).

⇒ Ouvrage de production d'eau et ressources

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m3/j)
Canaudonne - Génissac	1969	Eocène Moyen	Désinfection	2000
Grand Barail - Cadarsac	1975		Déferrisation	3000
Les Bouins - Izon	1995			1500
L'oustalot bis - Moulon	2014			3000

Le tableau ci-après montre les volumes prélevés sur les ouvrages par rapport aux volumes autorisés :

Forage	Volume autorisé selon l'arrêté global SEN 2022/08/05-102 (m3/an)	2023	2024
Canaudonne – Génissac	730 000	311 768	391 719
Grand Barail – Cadarsac	1 095 000	722 024	732 106
Les Bouins – Izon	550 000	665 920	525 413
L'oustalot bis - Moulon	540 000	468 282	610 506
Global	2 060 000	2 167 994	2 259 744

En 2024, les pertes d'eau potable sur le réseau s'élevé à **608 389 m3** pour un indice linéaire de pertes de **3,49 m3/jour/km**. Le taux moyen de renouvellement des canalisations sur 5 ans est de **0,71%**.

Commune d'Haux

Le commune d'Haux exerce seul la compétence Eau potable. Sur le territoire communal, il existe deux forages non exploités. Le premier possède un taux en fluor trop important et le deuxième , réaliser par le SMEGREG en vue de fournir une ressource à la commune, n'a pas fait l'objet d'une autorisation de prélèvement. Aujourd'hui, la commune importe son eau potable depuis le syndicat de Langoiran.

La commune a importé 50 243 m3 en 2023 et 54 821 m3 en 2024.

En 2024, les pertes d'eau potable sur le réseau s'élevé à 11 519 m3 pour un indice linéaire de pertes de 1,37 m3/jour/km. Le taux moyen de renouvellement des canalisations sur 5 ans est de 0 %.

III - Analyse de la situation actuelle de la ressource en eau

Récapitulatif

Le tableau ci-après récapitule les données concernant la ressource en eau de l'ensemble des services d'eau potable sur le territoire du PLUi. On peut constater les points suivants :

- les prélèvements des syndicats de Langoiran, de la région d'Arveyres et de Bonnetan dépassent les autorisations de prélèvement
- La commune d'Haux achète l'intégralité de son eau au syndicat de Langoiran car la qualité des eaux de son forage n'est pas compatible avec la consommation humaine. Ainsi, l'autorisation de prélèvement de haux a été baissée de 1 000 m³ mais sans augmenter les autorisations du syndicat de Langoiran. Cela a créé une situation de déséquilibre entre les besoins et la ressource en eau sur le syndicat de Langoiran.
- Les marges sur les autorisations de prélèvements sont :
 - Sur le syndicat de Targon : 22 %
 - Sur le syndicat des portes de l'entre-deux mers : 11,6 %

	Nombre d'abonnée	Nombre d'habitants des-servie	Volume prélevé (m3)	Volume autorisé (m3)	Volume importés(m3)	Volume exporté (m3)	Linéaire totale de réseau (ml)	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	Pertes (m3)	Indice linéaire de pertes (m3/jour/km)
SIAEPA de Bonnetan	13 583	29 079	2 516 275	2 470 000	91 503	17 414	400 178	1,01%	863 530	5,91
SIAEPA de Langoiran	3 463	7 073	651 990	630 000	0	54 823	105 200	0,31%	254 941	6,36
Commune de Haux	441	861	0	1 000	54 821	0	23 000	0%	11 519	1,37
SIAEPA de la région d'Arveyres	12 130	27 258	2 259 744	2 060 000	2 592	0	458 150	0,71%	608 389	3,49
SIAEPA de Targon	2 702	5 382	325 817	420 000	0	2 592	168 090	0,89%	47 026	5,62
SIEA des portes de l'entre-deux mers	10 567	23 238	1 634 060	1 850 000	0	90 968	279 700	0,96%	289 370	2,8

Syndicat de la région de Targon :

Le tableau ci-après détaille la compatibilité de la ressource en eau sur le territoire syndical en fonction des zones à urbaniser et des dents creuses ainsi que les projections réalisées dans l'analyse de la ressource en eau annexée au SCOT.

Sur ce syndicat, les données montrent une compatibilité entre la ressource disponible sur le syndicat et le besoin futur en eau potable y compris les communes extra-PLUi.

Récapitulatif de l'urbanisation sur le secteur du syndicat

Commune	Zonage	Nom du secteur	Densité nette (logt/ha)	SURFACE (ha)	potentiel logements	Nombre d'habitant projeté	besoin supplémentaire en eaux (m3/an)	besoin supplémentaire à court terme (Zone U et 1AU)	besoin supplémentaire à long terme (zones 2AU)
LA SAUVE	1AU	Laurière	20	1,70	24	60	3285	3285	0
LA SAUVE	U	Densification	16,68	3,99	47	117	6406	6406	0
SAINT LEON	1AU	Mondon	12	3,43	29	72	3942	3942	0
SAINT LEON	U	Densification	16,68	2,04	24	60	3285	3285	0
BLEIGNAC	U	Densification	16,68	1,96	23	58	3176	3176	0

Analyse de la compatibilité entre la ressource en eau et les besoins futurs

		Total syndicat	Part du PLUi du Créonnais		Part extra-PLUi	
Données issues de l'analyses et bilans des besoins/ressources en eau potable du SCOT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise	Population actuellement desservi sur le syndicat	5382				
	Autorisation de prélèvement globale (m3/an)	420000				
	Volume de prélevé 2024 (m3)	325817				
	Volume des pertes sur le réseaux en 2024 (m3)	47026				
	Marge de prélèvement (m3/an)	94183				
	Population projeté desservi sur le syndicat (Etat futur 2040)	5736				
	Augmentation de la population projeté	354	367	104%	-13	-4%
Valeurs calculées en fonction du projet du PLUi du Créonnais	besoin en eau supplémentaire en prenant en compte les zones U et 1AU (m3/an)	19382,25	20094	104%	-711,75	-4%
	Taux de réduction des pertes pour assurer une compatibilité du projet avec la ressources (zone U et 1AU uniquement)	0%	0%		0%	
	Compatibilité avec la ressource existante en prenant en compte les zones U et 1AU	OUI				

Syndicat des portes de l'entre-deux mers :

Le tableau ci-après détaille la compatibilité de la ressource en eau sur le territoire syndical en fonction des zones à urbaniser et des dents creuses ainsi que les projections réalisées dans l'analyse de la ressources en eau annexée au SCOT.

Sur ce syndicat, les données montrent une compatibilité entre la ressource disponible sur le syndicat et le besoin futur en eau potable y compris les communes extra-PLUi.

Récapitulatif de l'urbanisation sur le secteur du syndicat

Commune	Zonage	Nom du secteur	Densité nette (logt/ha)	SURFACE (ha)	potentiel logements	Nombre d'habitant projeté	Besoin supplémentaire en eaux (m3/an)	besoin supplémentaire à court terme (Zone U et 1AU)	besoin supplémentaire à long terme (zones 2AU)
MADIRAC	1AU	Carpe Sud	20	1,79	25	63	3450	3450	0
MADIRAC	U	Densification	16,68	1,17	14	35	1917	1917	0

Analyse de la compatibilité entre la ressource en eau et les besoins futurs

Données issues de l'analyse et bilans des besoins/ressources en eau potable du SCOT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise		Total syndicat	Part du PLUi du Créonnais		Part extra-PLUi	
	Population actuellement desservi sur le syndicat	23238				
	Autorisation de prélèvement globale (m3/an)	1850000				
	Volume de prélevé 2024 (m3)	1634060				
	Volume des pertes sur le réseaux en 2024 (m3)	289370				
	Marge de prélèvement (m3/an)	215940				
	Population projeté desservi sur le syndicat (Etat futur 2040)	25885				
	Augmentation de la population projeté	2647	98	4%	2549	96%
Valeurs calculées en fonction du projet du PLUi du Créonnais	besoin en eau supplémentaire en prenant en compte les zones U et 1AU (m3/an)	144924,75	5367	4%	139557,75	96%
	Taux de réduction des pertes pour assurer une compatibilité du projet avec la ressources (zone U et 1AU uniquement)	0%	0,0%		0,0%	
	Compatibilité avec la ressource existante en prenant en compte les zones U et 1AU	OUI				

Syndicat de Bonnetan (1/2) :

Le tableau ci-après détaille la compatibilité de la ressource en eau sur le territoire syndical en fonction des zones à urbaniser et des dents creuses ainsi que les projections réalisées dans l'analyse de la ressources en eau annexée au SCOT.

Récapitulatif de l'urbanisation sur le secteur du syndicat									
Commune	Zonage	Nom du secteur	Densité nette (logt/ha)	SURFACE (ha)	potentiel logements	Nombre d'habitant projeté	besoin supplémentaire en eaux (m3/an)	besoin supplémentaire à court terme (Zone U et 1AU)	besoin supplémentaire à long terme (zones 2AU)
CREON	2AU	Secteur de Lafon	30	1,12	23	59	3231	0	3231
CREON	U	Densification	16,68	7,34	86	215	11772	11772	0
CURSAN	2AU	Moreau	12	0,91	8	20	1095	0	1095
CURSAN	U	Densification	16,68	1,04	12	31	1698	1698	0
LE POUT	2AU	Jeantet	15	3,17	33	84	4599	0	4599
LE POUT	2AU	Marches	15	0,91	10	24	1314	0	1314
LE POUT	2AU	Richard	15	1,00	11	27	1479	0	1479
LE POUT	U	Densification	16,68	1,79	21	53	2902	2902	0
LOUPES	2AU	Secteur Mairie	12	3,00	25	63	3450	0	3450
LOUPES	2AU	Bourg Est	12	5,57	47	117	6406	0	6406
LOUPES	U	Densification	16,68	4,77	56	140	7665	7665	0
SADIRAC	1AU	Farjou	50	0,90	31	79	4326	4326	0
SADIRAC	1AU	Lorient Viaud	50	1,81	63	159	8706	8706	0
SADIRAC	1AU	Domaine de Lorient	-	1,20	32	80	4380	4380	0
SADIRAC	U	Lorient Ecoles	50	0,78	27	69	3778	3778	0
SADIRAC	U	Lorient Pichebin/Pomeyra	50	1,02	36	90	4928	4928	0
SADIRAC	U	Tioulet	50	1,46	51	128	7008	7008	0
SADIRAC	U	Pomadis	50	0,81	28	71	3888	3888	0
SADIRAC	U	Densification	16,68	18,74	220	550	30113	30113	0
SAINT GENES DE LOMBAUD	2AU	Secteur de Bière	12	1,88	16	40	2190	0	2190
SAINT GENES DE LOMBAUD	U	Densification	16,68	2,40	28	71	3888	3888	0

Syndicat de Bonnetan (2/2) :

Sur ce syndicat, les données montrent une compatibilité entre la ressource disponible sur le syndicat et le besoin futur en eau potable y compris les communes extra-PLUi.

Analyse de la compatibilité entre la ressource en eau et les besoins futurs

Données issues de l'analyses et bilans des besoins/ressources en eau potable du SCOT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise		Total syndicat	Part du PLUi du Créonnais		Part extra-PLUi	
	Population actuellement desservi sur le syndicat	29079				
	Autorisation de prélèvement globale (m3/an)	2470000				
	Volume de prélevé 2024 (m3)	2516275				
	Volume des pertes sur le réseaux en 2024 (m3)	863530				
	Marge de prélèvement (m3/an)	-46275				
	Population projeté desservi sur le syndicat (Etat futur 2040)	34039				
	Augmentation de la population projeté	4960	2170	44%	2790	56%
Valeurs calculées en fonction du projet du PLUi du Créonnais	besoin en eau supplémentaire en prenant en compte les zones U et 1AU (m3/an)	247804,5	95052	38%	152752,5	62%
	Taux de réduction des pertes pour assurer une compatibilité du projet avec la ressources (zone U et 1AU uniquement)	34%	16%		23%	
	Compatibilité avec la ressource existante en prenant en compte les zones U et 1AU	NON				

On constate que le syndicat doit réduire ses pertes de 34 % pour subvenir au besoin futur en eau potable. Il faut noter que le syndicat possède un taux de renouvellement sur 5 ans de 1,01 % témoignant d'une politique de réduction de fuite.

Syndicat de Langoiran (Sans la Commune de Haux) 1/2:

Le tableau ci-après détaille la compatibilité de la ressource en eau sur le territoire syndical en fonction des zones à urbaniser et des dents creuses ainsi que les projections réalisées dans l'analyse de la ressource en eau annexée au SCOT.

Sur ce syndicat, les données montrent qu'une économie de 7 130 m³/an est nécessaire. En prenant en compte l'ILP du syndicat (6,36 m³/km/j), une réhabilitation de 7 130 ml de réseau est nécessaire soit 7 % du réseau. Cela représente un coût de l'ordre de 1,5 millions d'euros.

Récapitulatif de l'urbanisation sur le secteur du syndicat

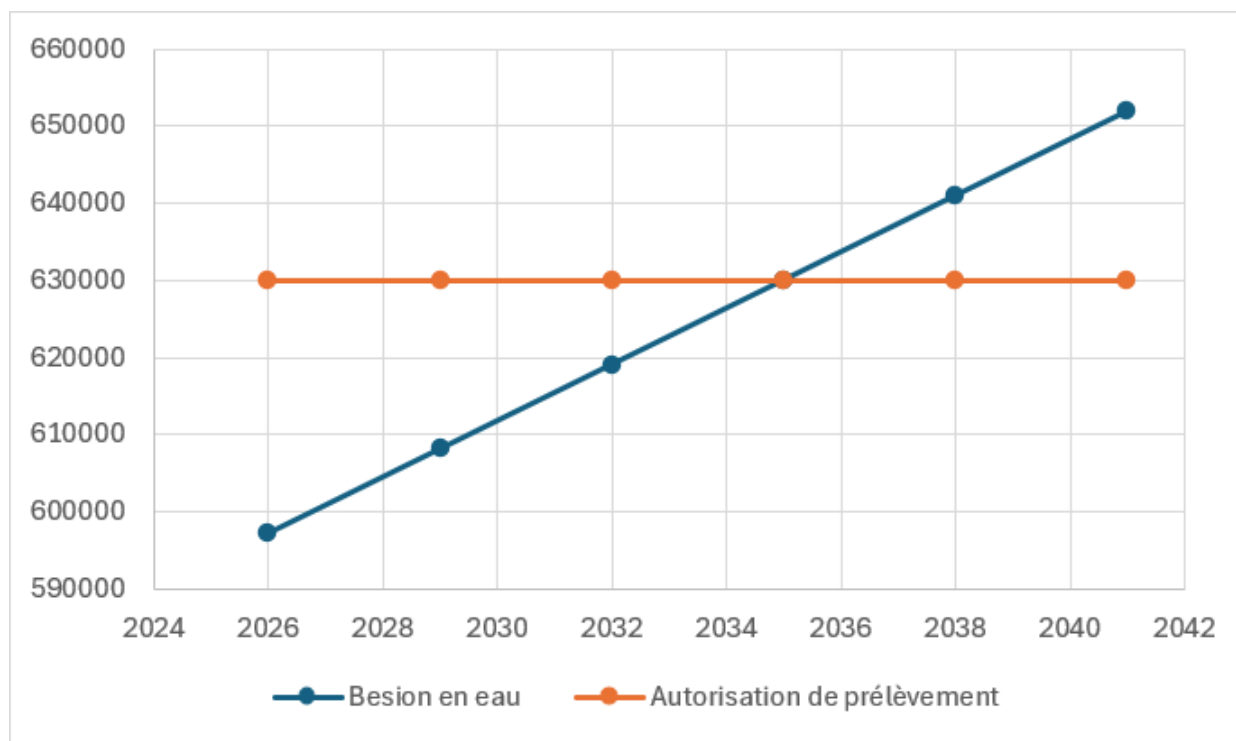
Commune	Zonage	Nom du secteur	Densité nette (logt/ha)	SURFACE (ha)	potentiel logements	Nombre d'habitant projeté	besoin supplémentaire en eaux (m3/an)	besoin supplémentaire à court terme (Zone U et 1AU)	besoin supplémentaire à long terme (zones 2AU)
CAPIAN	2AU	Secteur du Bourg	15	1,40	15	37	2026	0	2026
CAPIAN	2AU	Secteur de Maret	15	1,81	19	48	2628	0	2628
CAPIAN	U	Densification	16,68	1,29	15	38	2081	2081	0
VILLENAVE DE RIONS	1AU	Pierron	12	0,75	6	16	876	876	0
VILLENAVE DE RIONS	2AU	Normand	12	0,40	3	9	493	0	493
VILLENAVE DE RIONS	U	Densification	16,68	2,13	25	63	3450	3450	0

Analyse de la compatibilité entre la ressource en eau et les besoins futurs

		Total syndicat	Part du PLUi du Créonnais		Part extra-PLUi	
Données issues de l'analyse et bilans des besoins/ressources en eau potable du SCOT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise	Population actuellement desservi sur le syndicat	7934				
	Autorisation de prélèvement globale (m3/an)	630000				
	Volume de prélevé 2024 (m3)	597167				
	Volume des pertes sur le réseaux en 2024 (m3)	254941				
	Marge de prélèvement (m3/an)	32833				
	Population projeté desservi sur le syndicat (Etat futur 2040)	8930				
	Augmentation de la population projeté	996	211	21%	785	79%
Valeurs calculées en fonction du projet du PLUi du Créonnais	besoin en eau supplémentaire en prenant en compte les zones U et 1AU (m3/an)	49385,75	6407	13%	42978,75	87%
	Taux de réduction des pertes pour assurer une compatibilité du projet avec la ressources (zone U et 1AU uniquement)	6,49%	0,00%		3,98%	
	Compatibilité avec la ressource existante en prenant en compte les zones U et 1AU	COMPATIBLE DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES FUITES				

Syndicat de Langoiran (Sans la Commune de Haux) 2/2:

Le graphique ci-après montre l'évolution du besoin de eau sans prise en compte des potentiels économies en eau. On constate que l'autorisation de prélèvement serait dépassé en 2035. On peut donc conclure qu'une évaluation des actions mise en place par le syndicat de Langoiran tout les trois ans permettra de vérifier la compatibilité de la ressource avec l'évolution démographiques.



Syndicat de la région d'Arveyres :

Le tableau ci-après détaille la compatibilité de la ressource en eau sur le territoire syndical en fonction des zones à urbaniser et des dents creuses ainsi que les projections réalisées dans l'analyse de la ressource en eau annexée au SCOT.

Sur ce syndicat, les données montrent des problématiques de ressource en eau à long terme. La recherche d'une nouvelle ressource en eau est nécessaire sur ce syndicat. Néanmoins les communes de syndicat incluse dans le PLUi représentent 9 % des besoins futurs du syndicat. On peut donc considérer que l'impact du PLUi sur la ressource en eau du syndicat est faible. Une analyse tout les trois ans de l'évolution de la situation permettra vérifier la disponibilité d'une ressource supplémentaire sur le syndicat.

Récapitulatif de l'urbanisation sur le secteur du syndicat

Commune	Zonage	Nom du secteur	Densité nette (logt/ha)	SURFACE (ha)	potentiel logements	Nombre d'habitant projeté	besoin supplémentaire en eaux (m3/an)	besoin supplémentaire à court terme (Zone U et 1AU)	besoin supplémentaire à long terme (zones 2AU)
BARON	1AU	Cassarat	15	1,66	17	44	2409	2409	0
BARON	U	Densification	16,68	6,47	76	189	10348	10348	0
CAMIAc-ET-SAINT-DENIS	1AU	Secteur de Can	12	1,21	10	26	1424	1424	0
CAMIAc-ET-SAINT-DENIS	U	Densification	16,68	0,71	8	21	1150	1150	0

Analyse de la compatibilité entre la ressource en eau et les besoins futurs

		Total syndicat	Part du PLUi du Créonnais		Part extra-PLUi	
Données issues de l'analyses et bilans des besoins/ressources en eau potable du SCOT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise	Population actuellement desservi sur le syndicat	27258				
	Autorisation de prélèvement globale (m3/an)	2060000				
	Volume de prélevé 2024 (m3)	2259744				
	Volume des pertes sur le réseaux en 2024 (m3)	608389				
	Marge de prélèvement (m3/an)	-199744				
	Population projeté desservi sur le syndicat (Etat futur 2040)	30407				
	Augmentation de la population projeté	3149	280	9%	2869	91%
Valeurs calculées en fonction du projet du PLUi du Créonnais	besoin en eau supplémentaire en prenant en compte les zones U et 1AU (m3/an)	172407,75	15330	9%	157077,75	91%
	Taux de réduction des pertes pour assurer une compatibilité du projet avec la ressources (zone U et 1AU uniquement)	61%	35%		59%	
	Compatibilité avec la ressource existante en prenant en compte les zones U et 1AU	NON				

Commune de Haux :

Le tableau ci-après détaille la compatibilité de la ressource en eau sur le territoire syndical en fonction des zones à urbaniser et des dents creuses.

Récapitulatif de l'urbanisation sur la commune										
Commune	Zonage	Nom du secteur	Densité nette (logt/ha)	SURFACE (ha)	potentiel logements	Nombre d'habitant projeté	besoin supplémentaire en eaux (m3/an)	besoin supplémentaire à court terme (Zone U et 1AU)	besoin supplémentaire à long terme (zones 2AU)	
HAUX	1AU	Grand Chemin	15	0,63	7	17	931	931	0	
HAUX	1AU	Manos	15	1,07	11	29	1588	1588	0	
HAUX	1AU	Vieux Bourg	15	2,97	31	78	4271	4271	0	
HAUX	U	Densification	16,68	2,81	33	83	4545	4545	0	

Les besoins en eaux futurs sur la commune de Haux sont de 66 154 m3. Aujourd'hui la commune de Haux bénéficie de la solidarité territoriale du syndicat de Langoiran. Cet achat d'eau au syndicat voisin impact fortement la ressource en eau du syndicat. Pour sécuriser cette situation, on peut envisager les solutions suivantes :

- Augmentation de l'autorisation de prélèvement du syndicat de Langoiran pour prendre en compte les besoins de la commune de Haux.
- Raccordement de la commune à un autre syndicat, les autres syndicats voisins (Bonnetan et Targon) possède aujourd'hui la ressource nécessaire pour approvisionner cette commune.
- Demander l'autorisation de prélèvement sur le nouveau forage pour être indépendant en ressource.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le



ID : 033-243301215-20261020-551026_28-DE